

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-33
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINTS 1 à 40 et
43 à 45**

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILOT.
Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.
Roland GAMBERI. Gérard. PATEREK. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA
Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN..
Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : Denis NEDEZ. Arnaud JACQUOT. Claude STIQUEL.
Jean-François HEIL

Pouvoirs : 4

Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

Pouvoirs : Denis NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER
Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA
Claude STIQUEL pouvoir à Dominique DANGEL
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 30 mars 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

CONTRAT DE VILLE UNIQUE :

PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2023

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2023-33***CONTRAT DE VILLE UNIQUE : PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2023**

Monsieur le Maire informe expose que la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine redéfinit le cadre général de la politique de la ville et en précise les objectifs, ainsi que les principes structurants.

L'article 1er fixe le cadre général de la politique de la ville, en confirmant la double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et de réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, posé par la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

En juillet 2018, le Gouvernement a adopté une nouvelle feuille de route autour de 5 programmes (sécurité, éducation, emploi, logement et lien social), déclinée en 40 mesures.

La circulaire du 22 janvier 2019 a entériné la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022) au travers d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) ajouté au contrat initial.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 19 février 2019, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'annexe au Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard portant Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Programme d'actions 2023 du Contrat de Ville Unique de Valentigney

Pour l'année 2023, le programme prévoit le développement de **15 actions portées par 3 acteurs** du développement social œuvrant dans le quartier des Buis : Francas du Doubs, Centre Social de Valentigney, Service Jeunesse municipal.

Les actions se répartissent comme suit :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>	<i>Part ville nette 2022</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	51 416 €	46 416 €	40 181 €
<i>Cohésion sociale</i>	750 274 €	395 254 €	302 801 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	105 841 €	80 830 €	62 352 €

Le montant prévisionnel du programme s'élève à **907 531 €** (2022 : 800 254 €).

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 14 AVR. 2023 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

La participation financière nette de la ville s'élève à **522 500 €** (2022 : 405 334 €).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ADOpte** la programmation prévisionnelle 2023 du Contrat de Ville Unique, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers en vue de sa mise en œuvre.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Montbéliard is centered on the page. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTBELIARD" at the top, "1900" at the bottom, and "DOUBS" on the left side. A star is visible on the right side of the stamp. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Philippe GAUYER".

Philippe GAUYER

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié
ou notifié le ~~14~~ **14** ~~AVR~~ **AVR 2023** et dont le représentant
de l'Etat a accusé réception le -----.

CONTRAT DE VILLE UNIQUE - VILLE DE VALENTIGNEY - PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2023												
PROGRAMME DES ACTIONS VOLET COMMUNAL	Maîtrise d'ouvrage	Coût	ANCT	ETAT : ASP	ETAT I (autres)	CONSEIL DEPARTEMENTAL	PMA CEL	PMA	CAF Prestations	CAF Bonus Territoires	AUTRES	PART VILLE
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI												
Accompagnement vers l'emploi et la formation	Ville	51 416	5 000									46 416
SOUS TOTAL		51 416	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	46 416
COHESION SOCIALE												
Quartier d'été	Ville	14 353	5 000						1 500			7 853
Renforcement des animations jeunesse dans l'espace public	Ville	137 306	4 000			4 000		5 000	4 000		2 800	117 506
Insertion sociale des familles	Centre social	73 348	5 000						22 348		21 000	25 000
Espace parents-enfants : "Les loupiots"	Centre social	84 000		19 349					25 341	13 255	9 310	16 745
Citoyenneté et cohésion sociale	Centre social	15 235			2 500						300	12 435
Ludothèque "Ile aux jeux"	Centre social	12 565			713						200	11 652
CLAS	Centre social	79 969	6 000	14 832		1 500			28 557		5 880	23 200
Coordination sociale	Centre social	85 896							42 156			43 740
Ateliers informatiques	Centre social	49 280									3 000	46 280
Espace éducatif des Buis	FRANCAS	186 758				1 350	60 000		25 519	9 712	7 465	82 712
Mix'ados	FRANCAS	11 564							1 828	717	888	8 131
SOUS TOTAL		750 274	20 000	34 181	3 213	6 850	60 000	5 000	151 249	23 684	50 843	395 254
CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE												
Carrefour des citoyennetés	FRANCAS	81 821							6 665	3 502	824	70 830
Ateliers socio-linguistiques	Centre social	16 520	6 000	3 920							600	6 000
Pôle solidarité	Centre social	7 500									3 500	4 000
SOUS TOTAL		105 841	6 000	3 920	0	0	0	0	6 665	3 502	4 924	80 830
TOTAL		907 531	31 000	38 101	3 213	6 850	60 000	5 000	157 914	27 186	55 767	522 500

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CEL : Contrat Educatif Local

